

ASSEMBLÉE NATIONALE  
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N ° II-3974

présenté par  
M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,  
M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,  
M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,  
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet  
-----

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                      |             |             |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Programmes                      | +           | -           |
| Police nationale                | 152 000 000 | 0           |
| Gendarmerie nationale           | 0           | 0           |
| Sécurité et éducation routières | 0           | 0           |
| Sécurité civile                 | 0           | 152 000 000 |
| TOTAUX                          | 152 000 000 | 152 000 000 |
| SOLDE                           | 0           |             |

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les moyens alloués à la police judiciaire. En effet, l'engorgement des affaires constaté par la Cour des comptes nécessite une hausse supplémentaire des effectifs (près de 29 000 dans la police) à même de réduire le portefeuille d'affaires par agent et de permettre de libérer du temps d'enquête, nécessaire à un travail de qualité et à la résolution d'affaires complexes. Cette hausse doit aussi bien concerner les services généraux, traitant la petite et moyenne délinquance, que les services spécialisés traitant des affaires plus complexes et donc nécessitant plus de temps d'enquête et plus de temps de formation spécifiques pour maintenir et actualiser un niveau élevé de compétences sur des sujets techniques.

Par ailleurs, pour faire face à la crise de recrutement vécue par la filière investigation, il est nécessaire de revaloriser les salaires et les avantages dont bénéficient ces agents afin d'attirer et de fidéliser davantage.

Enfin, la Cour des comptes souligne en s'appuyant sur des enquêtes de victimation que le potentiel d'activité, lié à des infractions qui ne donnent pour le moment pas lieu à des plaintes de la part des victimes, est bien plus grand que l'activité réelle actuelle, ce qui signifie un sous-dimensionnement des moyens de la police judiciaire si cette dernière était amenée à faire face à une hausse du nombre de victimes portant plainte.

Cet amendement propose donc de débloquer des crédits pour permettre la création de 2000 postes en police judiciaire dans la police nationale d'ici 2027, affectés prioritairement dans les territoires où le nombre de procédures est le plus élevé en ce qui concerne la délinquance ordinaire, et la revalorisation des rémunérations des agents de la filière investigation de la police nationale.

Pour ce faire, il est proposé un transfert de crédits de l'action 13 "Soutien aux acteurs de la sécurité civile" du programme "Sécurité civile" vers l'action 05 "Police judiciaire" du programme "Police nationale" à hauteur de 152 millions d'euros. Nous proposons au Gouvernement de lever le gage.